

# RAPPORT D'ORIENTATION

## BUDGÉTAIRE

2022



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>I – Le contexte général : international, national et PLF 2022 .....</b>	<b>Pages 4 / 5</b>
<b>A. Le contexte international et national</b>	
1. International	
2. National	
3. Impact sur les collectivités en 2022	
<b>B. Les principales dispositions de la loi de Finances 2022</b>	
<b>II – Analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2019 à 2021</b>	
<b>A. Analyse financière rétrospective fonctionnement CA 2019-2021.....</b>	<b>Pages 6 / 21</b>
1. Évolution des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices	
2. Évolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 derniers exercices	
3. Principaux ratios et indicateurs financiers & budgétaires 2019-2021	
4. La dette	
<b>B. Analyse rétrospective en investissement de 2019 à 2021 .....</b>	<b>Pages 21 / 23</b>
1. Les recettes d'investissement	
2. Les dépenses d'investissement	
<b>III – Les orientations budgétaires 2022</b>	
<b>A. La section de fonctionnement .....</b>	<b>Pages 24 / 27</b>
1. Des recettes à conforter	
2. Des dépenses à maîtriser	
<b>B. La section d'investissement .....</b>	<b>Pages 27 / 29</b>
1. Les recettes d'investissement	
2. Les dépenses d'investissement	
<b>BUDGET ANNEXE EAU .....</b>	<b>Pages 30 / 31</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>Page 32</b>
<b>ANNEXE 1 : état annuel 2021 des indemnités des élus municipaux .....</b>	<b>Page 33</b>

## LE ROB « une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales »



**Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget primitif.**

### Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux Communes et constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Le DOB doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce dernier permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 08 août 2015 a voulu accentuer l'information à destination des Conseillers Municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les grandes orientations budgétaires, les projets envisagés sur les exercices à venir, l'évolution du taux de fiscalité locale, le niveau des subventions aux associations ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne mais public. Il doit être approuvé par le Conseil Municipal et transmis au contrôle de légalité en Préfecture.

Ce débat est l'occasion pour le Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif même au-delà pour certains programmes lourds (financièrement ou qui durent dans le temps). Il s'agit également d'un moment privilégié pour faire un point à un moment donné sur les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le vote du budget primitif de la Ville de Frévent est programmé à la séance du 05 avril 2022. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et à la suite du débat du conseil municipal. Ce dernier tiendra compte du contexte économique national et des orientations connues de la loi de Finances pour 2022 ainsi que de la situation financière locale.

Dans un souci de meilleure compréhension, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte général (international, national, collectivité et PLF 2022) – (I) ;
- L'analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2019 à 2021 – (II) ;
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2022 – (III).

## **I. Le contexte général : international, national et PLF 2022**

La crise sanitaire du COVID-19 complètement inédite a touché de plein fouet les pays du monde entier depuis la fin de l'exercice 2019. Cette crise a entraîné une dépression économique sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Après avoir connu des années 2019 et 2020 difficiles avec la pandémie, la reprise économique mondiale semble reprendre vigoureusement. Néanmoins, la croissance est très inégalitaire. Certains pays doivent faire face à la durabilité des conséquences de la COVID-19 sur leurs économies nationales alors que d'autres constatent une croissance qui repart à la hausse en 2021 et qui se prolongera en 2022.

### **A. Le contexte international et national**

L'année 2021 est marquée par une reprise inégale de la croissance sur les différents continents.

#### **1. International**

Si les vaccins portent l'espoir d'un retour à la vie normale, les variants font craindre de nouveaux confinements. Aussi, pour le moment, l'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires.

La reprise économique mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie. L'économie mondiale devrait croître de 5.9 % en 2021 et de 4.9 % en 2022 contre -3.1 % en 2020 (source : Banque Mondiale Internationale).

Nous constatons une augmentation importante des prix des matières premières consécutivement à une demande très forte dans certains secteurs comme le bois, le carburant, les énergies (électricité et gaz) qui impactera les entreprises, les particuliers et les Collectivités. Ces fortes demandes et la raréfaction de certaines ressources auront pour conséquence le retour de l'inflation.

L'inflation mondiale devrait s'élever à 4.9 % pour 2021 dans la zone € en novembre 2021 (source : eurostat) et se stabiliser autour de 2 % au premier semestre 2022.

#### **2. National**

D'après l'INSEE, la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France devrait s'approcher des 6 % pour 2021. En 2022, le ratio d'endettement baisserait pour atteindre 114 % du PIB contre 115 du PIB en 2021.

Face à la demande qui repart à la hausse après près de deux ans de pandémie, les prix à la consommation augmentent d'environ 2.8 % (INSEE) sur une période d'un an (2020/2021). L'inflation impacte donc directement les collectivités en particulier sur des postes spécifiques tels que les dépenses de carburants, de fluides, de certains matériaux. Cette hausse impactera directement le budget des Collectivités.

Le taux de chômage baisse pour atteindre 8 %. La reprise économique favorise certains secteurs économiques comme celui des services et de l'hôtellerie, restauration par exemple.

### **3. Impact sur les collectivités en 2022**

L'augmentation du coût des matières premières, les pénuries et la raréfaction de certains matériaux et matières premières ont pour conséquences de faire exploser les prix et donc l'inflation.

Les Collectivités devront assumer ce surcoût qu'il conviendra de prendre en compte dans nos orientations budgétaires.

La demande en matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre. Les matériaux viennent à manquer et les prix augmentent. Cette augmentation de tarif va se répercuter sur les réponses aux marchés publics des Collectivités aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement. Par exemple, l'augmentation moyenne constatée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour les charpentes métalliques est de 70 % à 80 %. Ainsi, les projets portés par les collectivités : travaux, entretien des bâtiments pèseront plus lourdement sur le budget des Collectivités.

Une hausse de 21 % est constatée pour les dépenses d'énergie par rapport à 2020.

#### **B. Les principales dispositions de la Loi de Finances 2022**

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 a été présenté en Conseil des Ministres le 22 septembre 2021.

Ce projet de loi ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les Collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme des indicateurs financiers ou un doublement de la dotation de soutien aux Communes pour la protection de la biodiversité.

Le PLF 2022, prévoit :

- Un plan de relance de 100 Md € ;
- Une évolution de la fiscalité :
  - Compensation des pertes de taxes d'habitation : 100 M€ supplémentaires aux Collectivités ;
  - Compensation intégrale pendant 10 ans des exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026 ;
- Une réduction de 4.3 M€ de l'enveloppe de DGF avec comme objectif de financer une partie de l'élargissement de la dotation biodiversité ;
- Un renforcement de la péréquation avec notamment : l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et l'augmentation de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) à hauteur de 95 M€ chacune. Il est fondamental de rappeler que ces hausses sont financées par les Collectivités elles-mêmes. La croissance de DSU et la DSR est possible seulement parce qu'il existe un écrêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de Communes de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.

Au-delà, le projet de loi de finances autorise le Gouvernement à réformer par voie d'ordonnance le régime de responsabilité des ordonnateurs et comptables publics, les modifications devant entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## II. Analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2019 à 2021

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires 2022, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la Collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution des 3 derniers exercices (2019 à 2021).

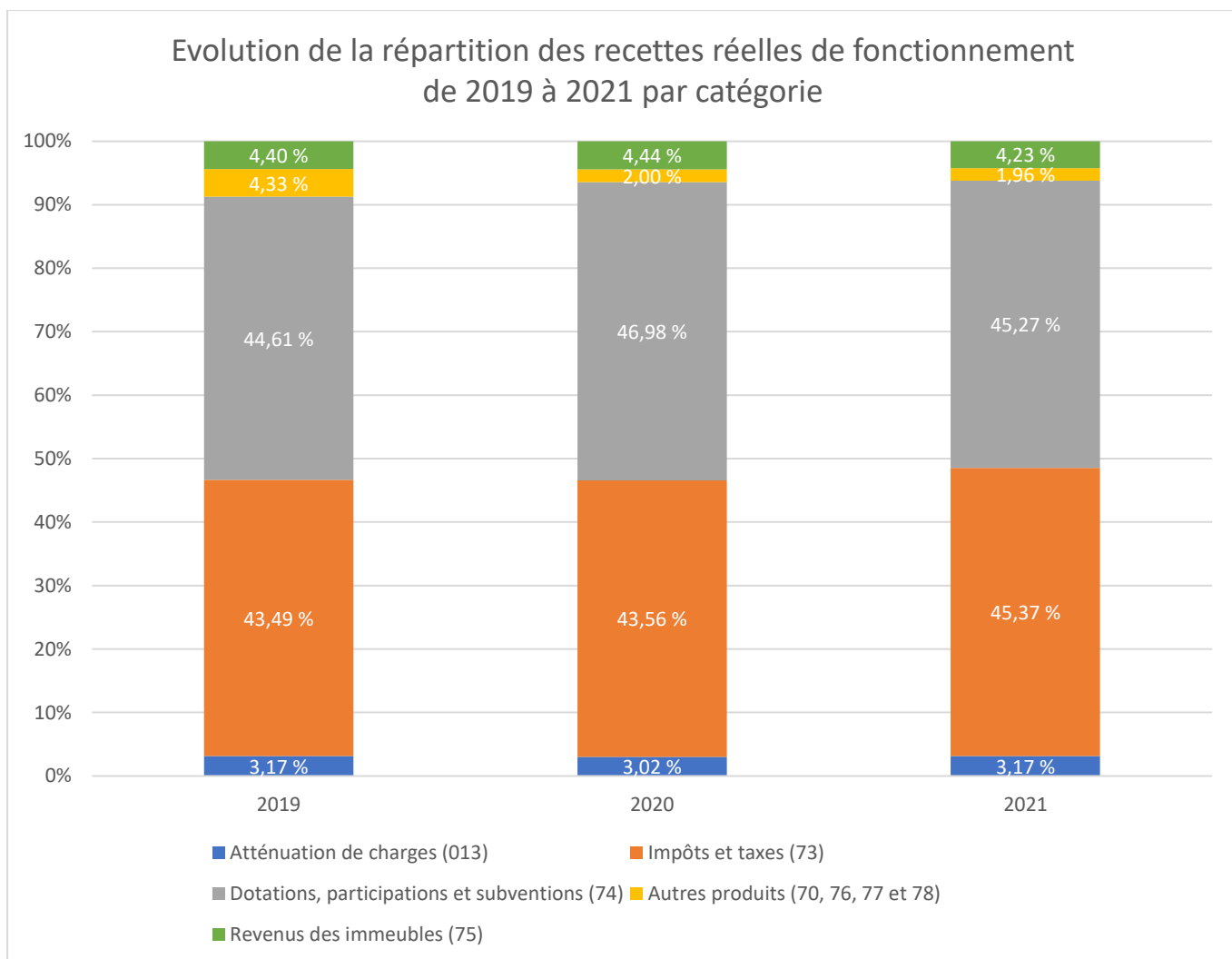
L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la Commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en section de fonctionnement (charges d'exploitations) qu'en matière de patrimoine (investissement).

Cette rétrospective s'appuie sur des données comparées provenant de la Direction Générale des Collectivités Locales et de nos comptes administratifs adoptés et projetés (pour celui de 2021).

### A. Analyse financière rétrospective fonctionnement CA 2019-2021

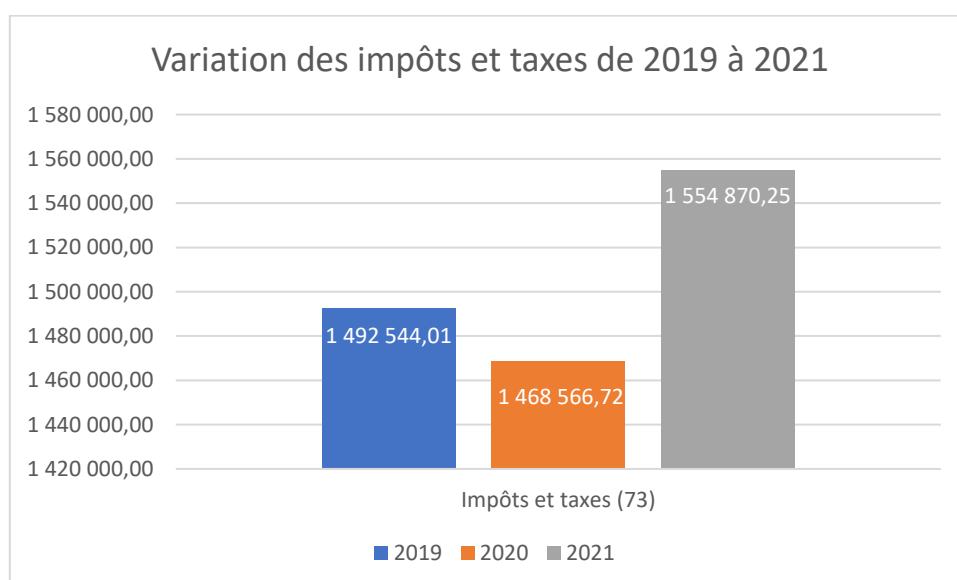
#### 1. Évolution des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

Types de recettes	2019	2020	2021
Atténuation de charges (013)	108 792,20	101 969,37	108 528,02
Produits des services (70)	85 399,48	63 370,92	58 661,26
Impôts et taxes (73)	1 492 544,01	1 468 566,72	1 554 870,25
Dotations, participations et subventions (74)	1 530 990,29	1 583 967,87	1 551 647,82
Revenus des immeubles (75)	150 865,08	149 644,39	144 888,67
Produits financiers (76)	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels (77)	13 255,41	4 069,91	8 724,87
Reprises sur provisions semi-budgétaires (78)	50 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 431 846,47</b>	<b>3 371 589,18</b>	<b>3 427 320,89</b>
+ Opérations d'ordre (042 et 043)	0,00	3 831,28	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>3 831,28</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 431 846,47</b>	<b>3 375 420,46</b>	<b>3 427 320,89</b>



#### **a) Impôts et taxes**

Le poste des impôts et taxes constitue la principale source de financement de la section de fonctionnement de la Ville puisqu'elle représente 45,37 % des recettes réelles de fonctionnement.



En 2021, la Ville bénéficie d'une hausse significative du poste impôts et taxes.

La loi a mis en place un mécanisme de « coefficient correcteur » depuis 2021, ce qui permet une compensation dynamique en lien avec l'évolution des bases de TFB, avec une nouvelle répartition des ressources, avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière aux Communes et l'attribution d'une part de TVA aux Intercommunalités et aux Départements.

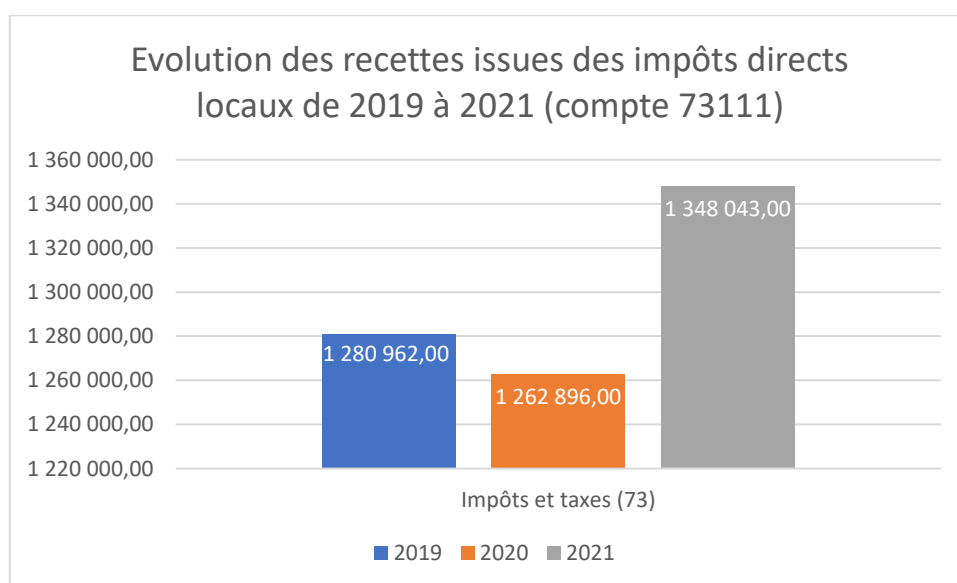
Les impôts et taxes regroupent :

- Les impôts directs locaux,
- Les attributions de compensation (Ternoiscom),
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) versé par l'État,
- Les droits de mutation,
- Les autres taxes (les droits de place, les taxes d'électricité).

### Évolution des lignes des impôts et taxes de 2019 à 2021

Libellé compte	2019		2020		2021	
Impôts directs locaux	1 280 962,00	85,82%	1 262 896,00	85,99%	1 348 043,00	86,70%
Attributions de compensation	29 042,27	1,95%	29 042,27	1,98%	29 042,27	1,87%
Charges de péréquation (FPIC)	62 352,00	4,18%	63 869,00	4,35%	63 251,00	4,07%
Droits de mutation ou publicité foncière	48 301,84	3,23%	50 985,67	3,47%	50 622,53	3,25%
Autres taxes (droits de place, taxes électricité)	71 885,90	4,82%	61 773,78	4,21%	63 911,45	4,11%
<b>Total impôts et taxes (73)</b>	<b>1 492 544,01</b>		<b>1 468 566,72</b>		<b>1 554 870,25</b>	

- **L'évolution des impôts locaux (compte 73111) avec le nouveau mécanisme de réforme :**

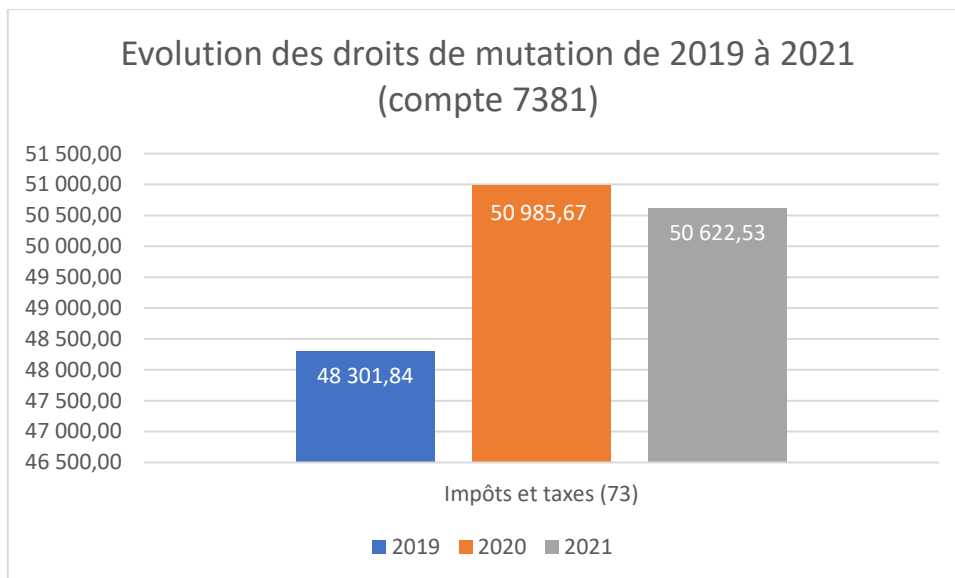




Entre 2019 et 2021, le montant des impôts locaux a augmenté de 5,24 % et représente aujourd'hui 86,70 % du poste des impôts et taxes.

Cette hausse s'explique par 2 éléments :

- L'augmentation des bases calculées par une formule de revalorisation annuelle par l'État (INSEE),
- L'accroissement de l'assiette fiscale dû à la construction ou vente de logements sur la Commune.



La Commune observe une stabilité des droits de mutation depuis 2020, ce qui signifie qu'il y a une attractivité notamment grâce aux ventes de logements.

### **b) Dotations, participations et subventions (chapitre 74)**

En 2021, les dotations et participations représentent la seconde source de financement de la section de fonctionnement puisque ces recettes représentent 45,27 % des recettes réelles de fonctionnement.

Parmi ces dotations, la principale est la Dotation Globale de Fonctionnement, aussi appelée DGF, puisqu'à elle seule, elle représente 83,48 % des recettes de dotations pour 2021.

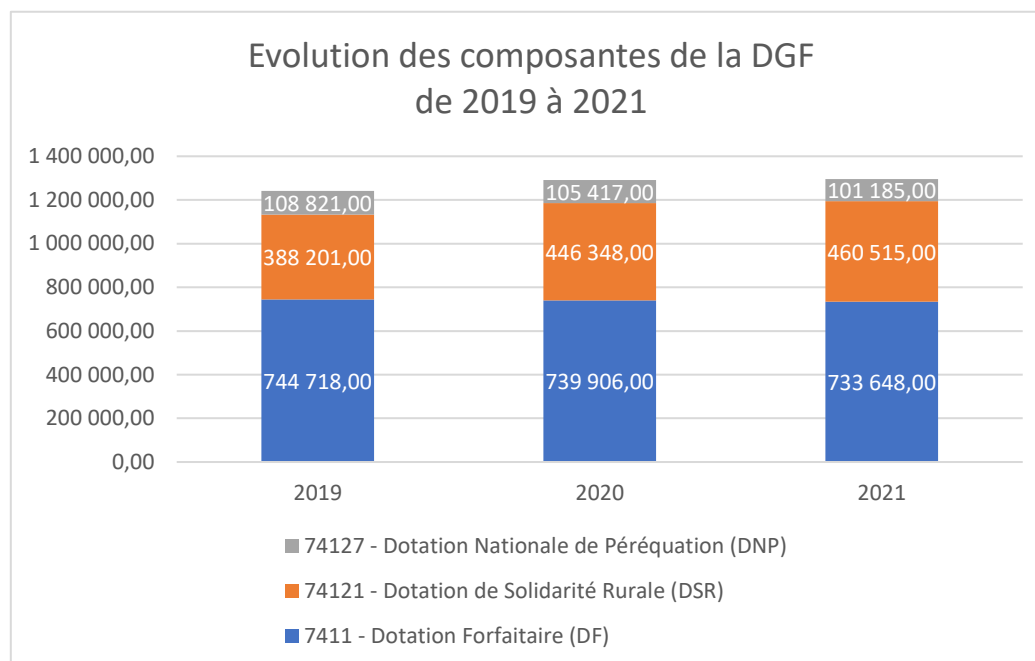
- **La DGF et ses composantes**

La DGF est une dotation versée par l'État en fonction de critères comme la population. Elle se compose de 3 éléments distincts :

- La dotation forfaitaire aussi appelée DF (7411),
- La dotation de solidarité Rurale aussi appelée DSR (74121),
- Et la dotation nationale de péréquation aussi appelée DNP (74127).

### Niveau de DGF de 2019 à 2021 :

Exercice	2019	2020	2021
7411 - Dotation Forfaitaire (DF)	744 718,00	739 906,00	733 648,00
74121 - Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	388 201,00	446 348,00	460 515,00
74127 - Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	108 821,00	105 417,00	101 185,00
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>1 241 740,00</b>	<b>1 291 671,00</b>	<b>1 295 348,00</b>



La DGF constitue une part non négligeable des recettes.

Outre la DGF, la seconde source de financement provient des participations et des versements d'État, de l'éducation nationale.

### ***c) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)***

Les produits des services représentent une moyenne allant de 1,71 % à 2,49 % des recettes réelles de fonctionnement.

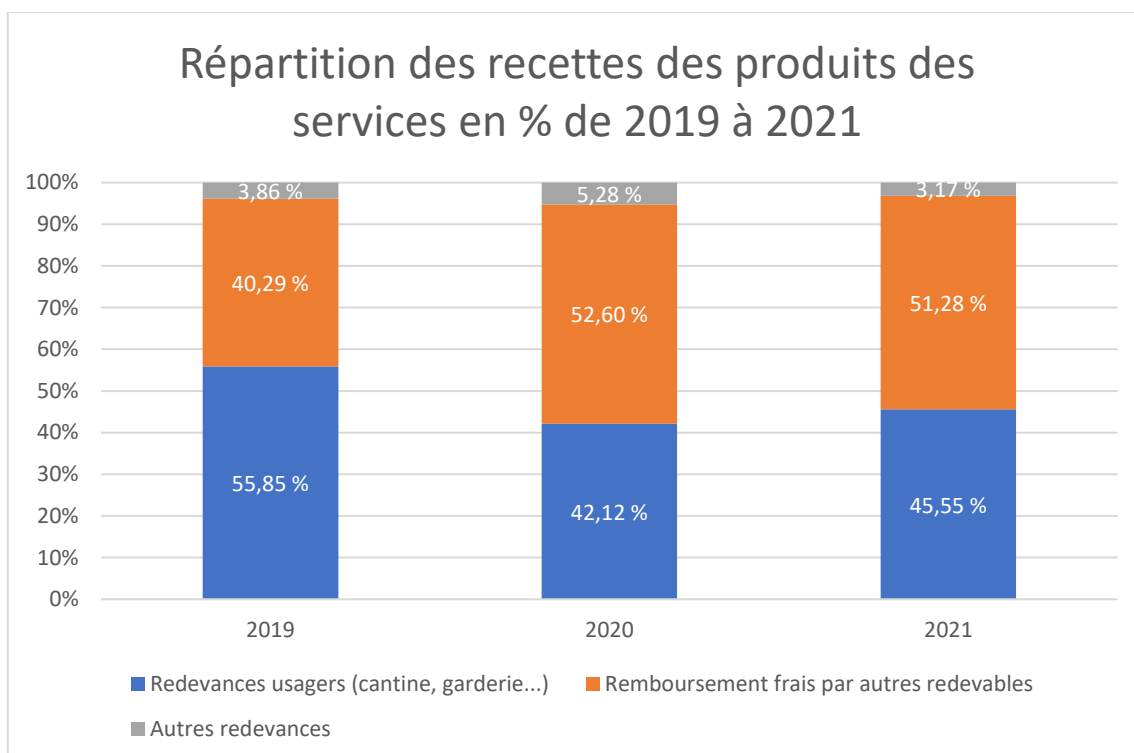
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des redevances sur les 3 dernières années :

Évolution des recettes du produit des services	2019	2020	2021
Redevances usagers (cantine, garderie...)	47 696,00	26 694,50	26 722,00
Remboursement frais par autres redevables	34 405,19	33 330,42	30 078,57
Autres redevances (RODP, droits de pêche)	3 298,29	3 346,00	1 860,69
<b>TOTAL</b>	<b>85 399,48</b>	<b>63 370,92</b>	<b>58 661,26</b>

Les produits des services sont majoritairement constitués des redevances des usagers :

- Petite enfance (garderie),
- Jeunesse (restauration scolaire, périscolaire et accueil de loisirs),
- Cimetière,
- Musée.

Il est à noter que les recettes des usagers ont diminué de 43,97 % entre 2019 et 2021 puisque de nombreux services ont été mis à l'arrêt ou stoppés pendant les confinements liés à la COVID-19 et la mise en place du repas à 1 € au restaurant scolaire.



#### ***d) Les autres recettes***

- **Les revenus des immeubles (chapitre 75)**

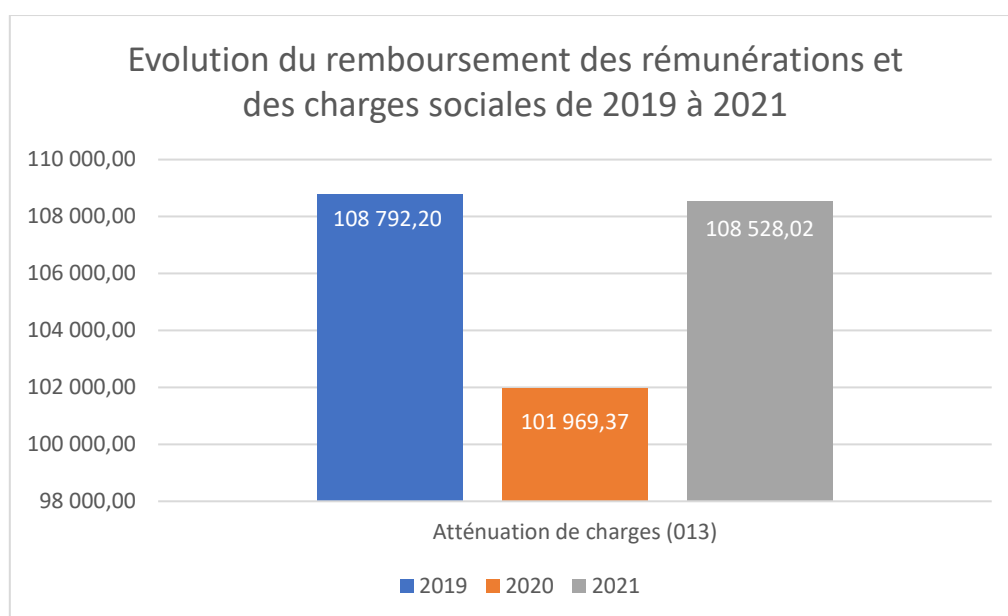
Ces recettes représentent 4,23 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021.

Il est à noter que les revenus des immeubles ont diminué entre 2019 et 2021 puisque la ville n'a pas loué ses salles municipales. En effet, les locations ont été interrompues du fait de la crise sanitaire.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Les atténuations de charge correspondent à des recettes de remboursement de salaires versés par l'assurance statutaire pour les agents titulaires ou non titulaires qui travaillent plus de 28 heures par semaine et par la CPAM pour les agents non titulaires dont la quotité hebdomadaire du travail est inférieure à 28 heures.

Ces remboursements interviennent de la part de l'assurance pour compenser les arrêts maladie pour accident de travail, longue maladie...



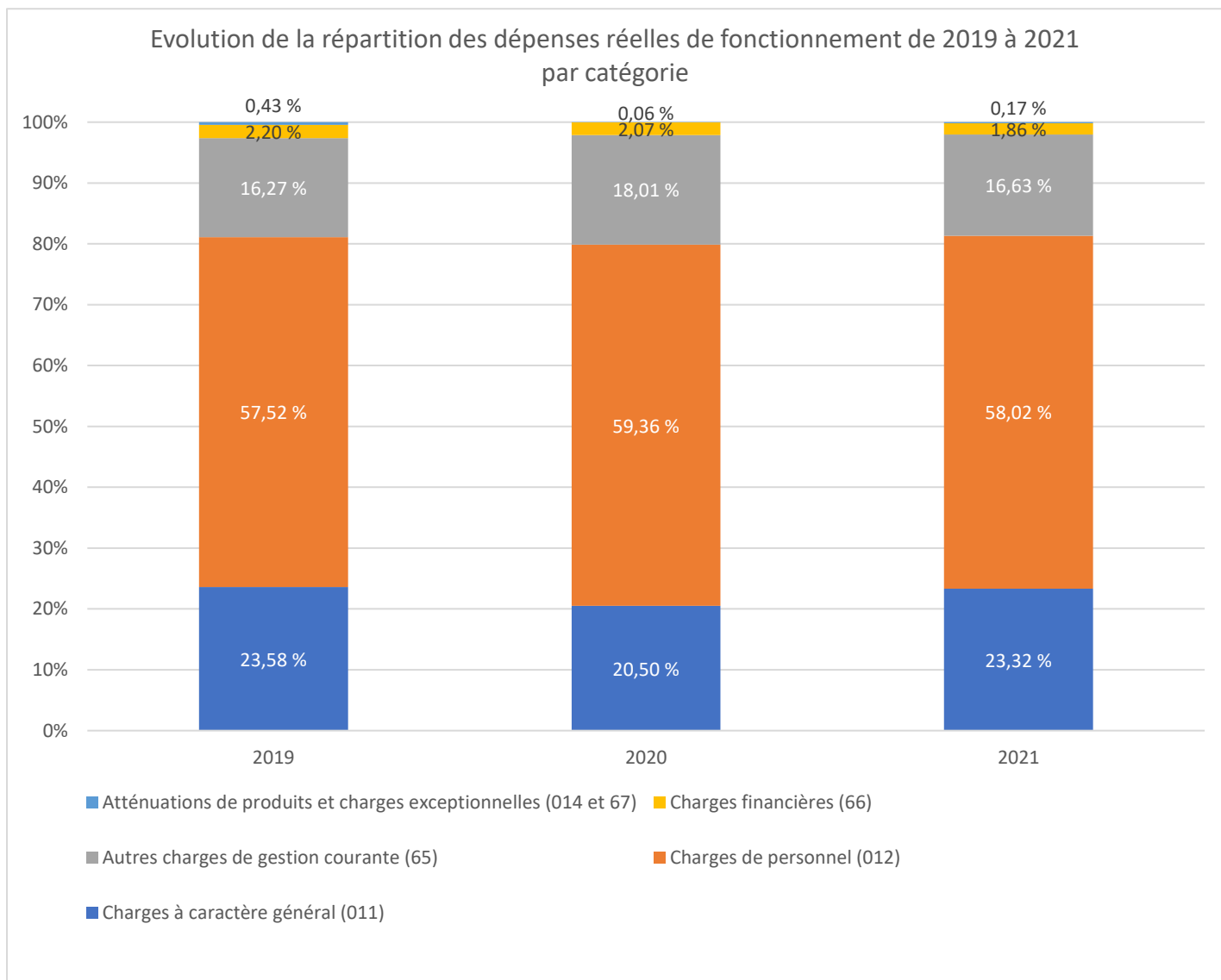
## 2. Évolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

Ce tableau présente les dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement réparties par grands chapitres.

Types de dépenses	2019	2020	2021*
Charges à caractère général (011)	750 511,51	630 735,41	728 259,61
Charges de personnel (012)	1 830 287,86	1 826 240,44	1 811 465,91
Atténuation de produits (014)	1 002,00	1 462,00	1 384,00
Autres charges de gestion courante (65)	517 596,15	553 894,50	519 087,07
Charges financières (66)	69 968,60	63 679,17	58 130,83
Charges exceptionnelles (67)	12 719,09	337,22	3 820,02
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 182 085,21</b>	<b>3 076 348,74</b>	<b>3 122 147,44</b>
+ Opérations d'ordre (042 et 043)	123 889,35	150 629,41	152 212,55
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>123 889,35</b>	<b>150 629,41</b>	<b>152 212,55</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 305 974,56</b>	<b>3 226 978,15</b>	<b>3 274 359,99</b>

\* CA 2021 projeté et arrêté au 31/12/2021

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel qui représentent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses avec près de 58 % (57,52 % en 2019, 59,36% en 2020 et 58,02 % en 2021) des dépenses réelles de fonctionnement, viennent ensuite les charges à caractère général avec près de 22 % (23,59 % en 2019, 20,50 % en 2020 et 23,33 % en 2021) soit environ ¼ des dépenses, et enfin près de 17 % pour les autres charges de gestion courante (16,27 % en 2019, 18 % en 2020 et 16,63 % en 2021).



**a) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les dépenses à caractère général constituent le second poste de dépenses puisqu'il représente environ 23,33 % soit ¼ des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

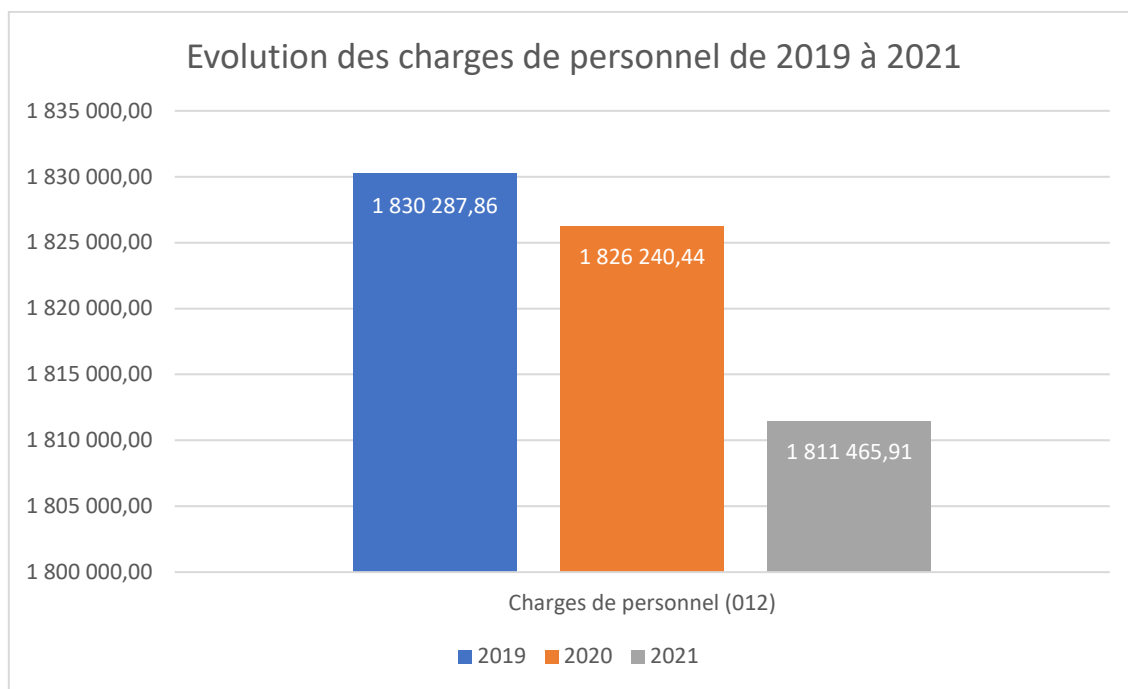
Le tableau ci-dessous représente l'évolution des dépenses à caractère général de 2019 à 2021.

	2019	2020	2021
011 – Charges à caractère général	750 511,51 €	630 735,41 €	728 259,61 €

Elles augmentent de manière importante entre 2020 et 2021.

Certaines dépenses ont sensiblement augmenté telles que : l'électricité, l'entretien des bâtiments publics, l'entretien et la réparation de matériel, les études et recherches, les prestations diverses (vérifications électriques, tontes, nettoyage bâtiments), les locations mobilières, les honoraires.

### **b) Les charges de personnel (chapitre 012)**



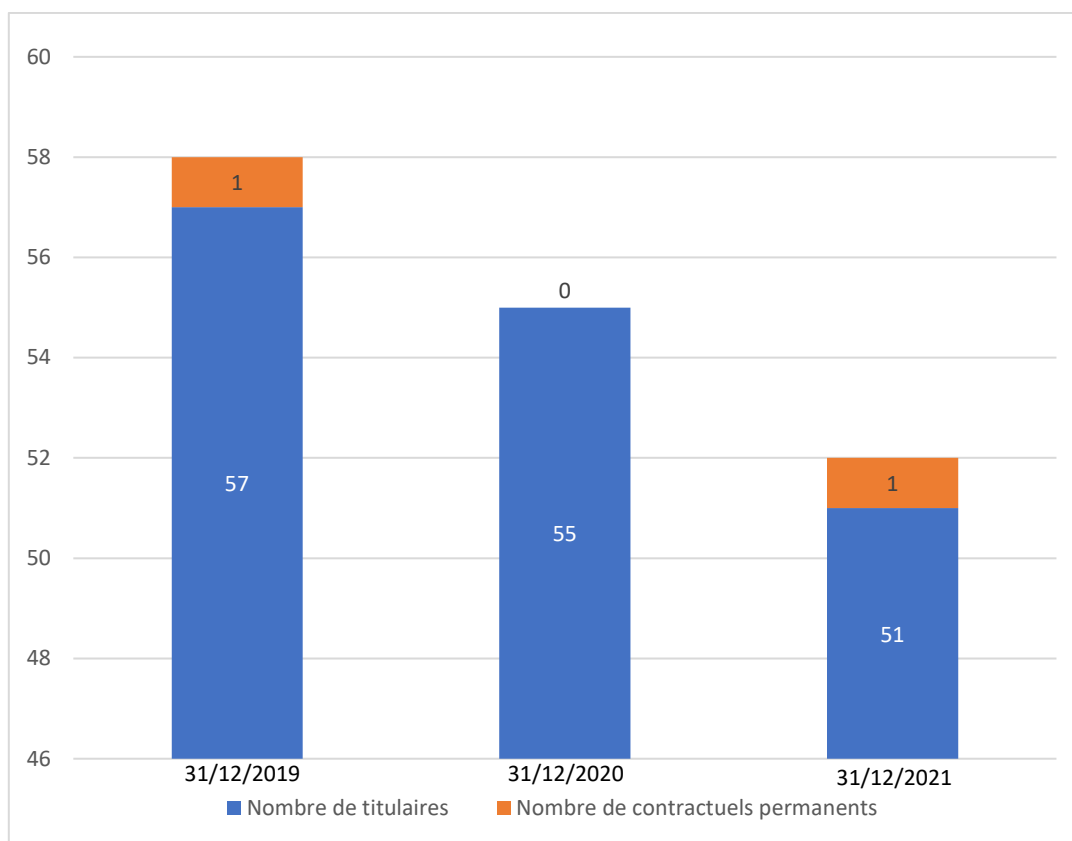
Les dépenses de personnel constituent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de la ville.

Elles diminuent (départs en retraite ou invalidité non remplacés), malgré plusieurs facteurs :

- Augmentation du SMIC au 01/10/21 (10,48 € au lieu de 10,25 €) soit un impact sur la rémunération du personnel, principalement les indices des 6 premiers échelons des grilles indiciaires de catégorie C.
- La politique sociale d'avancement de grades et d'échelons,
- Les remplacements provisoires d'agents indisponibles.

Pour 2022, il est à noter que le taux de cotisation de l'assurance du personnel passera de 6,93 % à 7,45 % soit une augmentation de 7,50 % pour les agents CNRACL (pas de changement pour l'assurance du personnel IRCANTEC qui reste à 0,90 %). Une revalorisation importante de la catégorie C avec une bonification d'ancienneté sera mise en place également. Enfin, le SMIC augmente au 01/01/22 (10,57 € brut / heure).

- **Évolution et répartition des effectifs de 2019 à 2021**

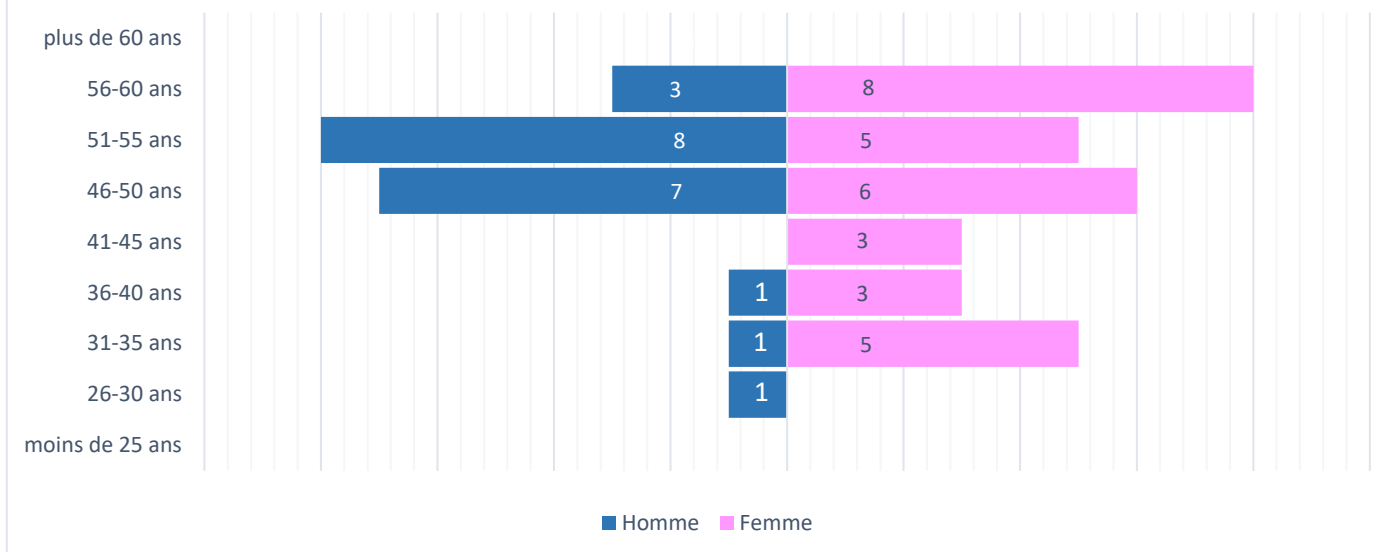


Répartition titulaires Hommes/Femmes	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Hommes	25	22	21
Femmes	32	33	30
Hommes	43,86%	40,00%	41,18%
Femmes	56,14%	60,00%	58,82%

**Récapitulatif des arrêts médicaux (maladie ordinaire) agents CNRACL :**

	Arrêt de 1 à 10 jours	Arrêt de 11 à 15 jours	Arrêt de 16 à 30 jours	Arrêt de plus de 30 jours	Nombre total d'arrêt
Année 2019	10	2	5	5	22
Année 2020	7	5	4	8	24
Année 2021	11	3	3	8	25

## Pyramide des âges agents titulaires au 31/12/2021 (51 agents)



La pyramide des âges des agents titulaires de la Ville nous indique que 24 agents soit 47 % ont dépassé les 50 ans. L'effectif de la Ville est donc vieillissant nous laissant présager un certain nombre de départs à la retraite dans les 10 années à venir.

La Ville devra donc rapidement réfléchir au remplacement de ces agents ou aux réorganisations éventuelles. Nous remarquons également qu'un seul agent a moins de 30 ans et que la majorité des agents ont un âge compris entre 31 et 50 ans (peu d'écart avec ceux qui ont plus de 50 ans).

### **d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

	2019	2020	2021*
Indemnités des élus et formations ★	91 578,05	96 780,52	101 960,51
Subventions aux associations (6574)	81 290,00	23 866,00	22 891,00
Subvention au CCAS (657362)	295 000,00	385 000,00	350 000,00
Participation au fonctionnement école privée et participation scolarisations hors commune (6558)	44 548,00	44 198,00	44 198,00
Autres charges	5 180,10	4 049,98	37,56
<b>TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)</b>	<b>517 596,15</b>	<b>553 894,50</b>	<b>519 087,07</b>

Ce chapitre regroupe les subventions de fonctionnement versées aux associations, les indemnités et cotisations des élus, la subvention d'équilibre versée au CCAS, les contributions obligatoires versées aux autres organismes (école privée).

★ **Annexe 1** : état annuel 2021 des indemnités des élus municipaux



### **e) Les charges financières (chapitre 66)**

Le tableau ci-dessous montre que les intérêts de la dette ont diminué de 17 % entre 2019 et 2021.

<b>Évolution des frais financiers de 2019 à 2021</b>				<b>Évolution en %</b>
<b>Années</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2021/2019</b>
Intérêts d'emprunt (intérêts échéance et ICNE)	69 968,60 €	63 679,17 €	58 130,83 €	-16,92 %

### **3. Principaux ratios et indicateurs financiers et budgétaires 2019 / 2021**

Les ratios financiers fonctionnent à l'image de signaux d'alerte, permettant de détecter rapidement et facilement des difficultés ou des potentialités financières de la Collectivité. Autrement dit, les ratios sont utiles pour conduire une analyse financière communale et envisager l'avenir. **En revanche, il est impératif de les comparer à des communes de strates comparables.**

- ***L'épargne ou l'autofinancement***

Le niveau de l'épargne est un indicateur essentiel traduisant la santé financière d'une collectivité.

**L'épargne de gestion, aussi appelée « EG »** : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la Ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne santé financière de la Commune.

**L'épargne brute (aussi appelée « CAF » brute ou Capacité d'Autofinancement Brute)** mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. Il s'agit de l'un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, elle permet de :

- Faire face au remboursement de la dette en capital,
- Financer tout ou une partie de l'investissement.

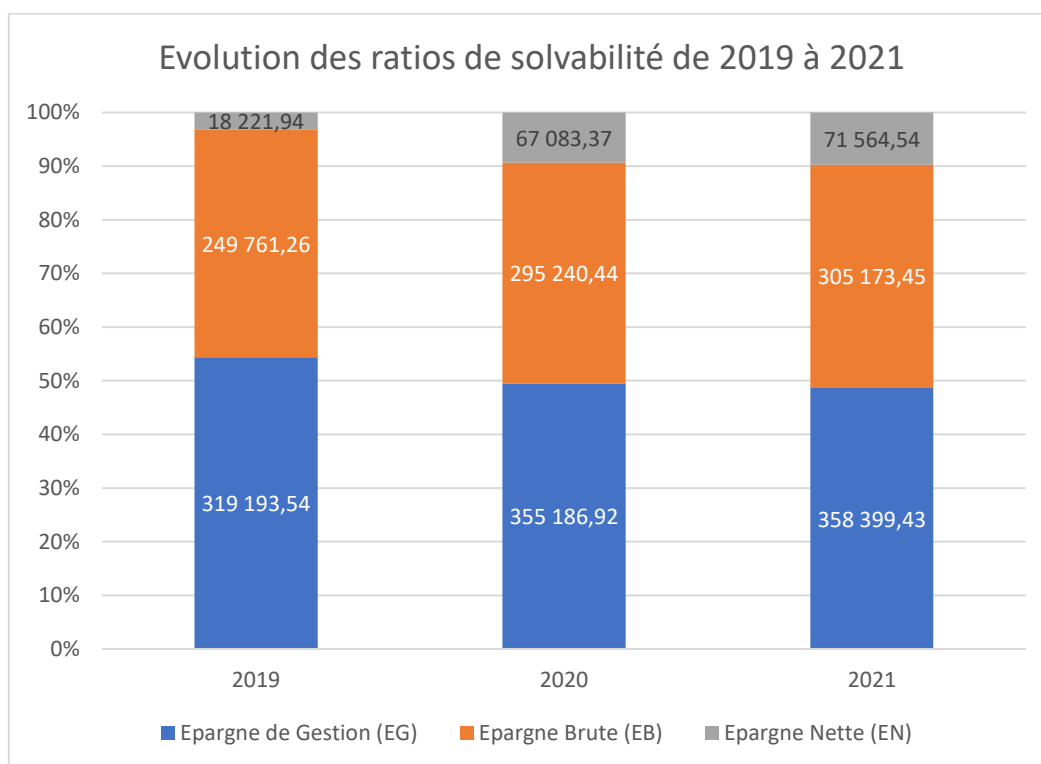
**Le taux d'épargne brute** se calcule en divisant l'épargne brute par les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est exprimé en pourcentage. Il se traduit par la part des recettes courantes qu'une Collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de financer sa section d'investissement. Le seuil minimal d'alerte retenu est de 8 % et la zone de vigilance est de 10 %.

**L'épargne nette (disponible) ou « CAF » nette ou autofinancement net** est calculée en divisant l'épargne nette par le remboursement du capital de la dette. C'est ce qu'il reste pour financer les investissements directs.

#### Évolution des ratios financiers de solvabilité de 2019 à 2021

	2019	2020	2021
Recettes courantes (A)	3 308 796,86	3 264 087,90	3 308 684,00
Dépenses courantes (B)	2 989 603,32	2 908 900,98	2 950 284,57
<b>Épargne de gestion (EG)</b> <b>C = A - B</b>	<b>319 193,54</b>	<b>355 186,92</b>	<b>358 399,43</b>
Résultats financiers (76-66) (D)	-69 968,60	-63 679,17	-58 130,83
Résultats exceptionnels (77-67) (E)	536,32	3 732,69	4 904,85
<b>Épargne Brute (EB)</b> <b>F = C + D + E</b>	<b>249 761,26</b>	<b>295 240,44</b>	<b>305 173,45</b>
Remboursement courant du capital de la dette (G)	231 539,32	228 157,07	233 608,91
Créances sur des collectivités (compte 276351) (H)	0,00	0,00	0,00
<b>Épargne nette (EN)</b> <b>I = F - G + H</b>	<b>18 221,94</b>	<b>67 083,37</b>	<b>71 564,54</b>

La capacité de financement des investissements de la collectivité s'apprécie notamment par les niveaux d'épargne qu'elle peut atteindre.



## 4. La dette

Il s'agira en particulier d'analyser la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités.

- **Stock de dette au 31/12/2021**

Au 31/12/2021, la Commune compte 10 emprunts contractés auprès de différents établissements bancaires pour un encours qui s'élève à **2 710 322,11 €**.

Répartition par prêteurs au 31/12/2021 :

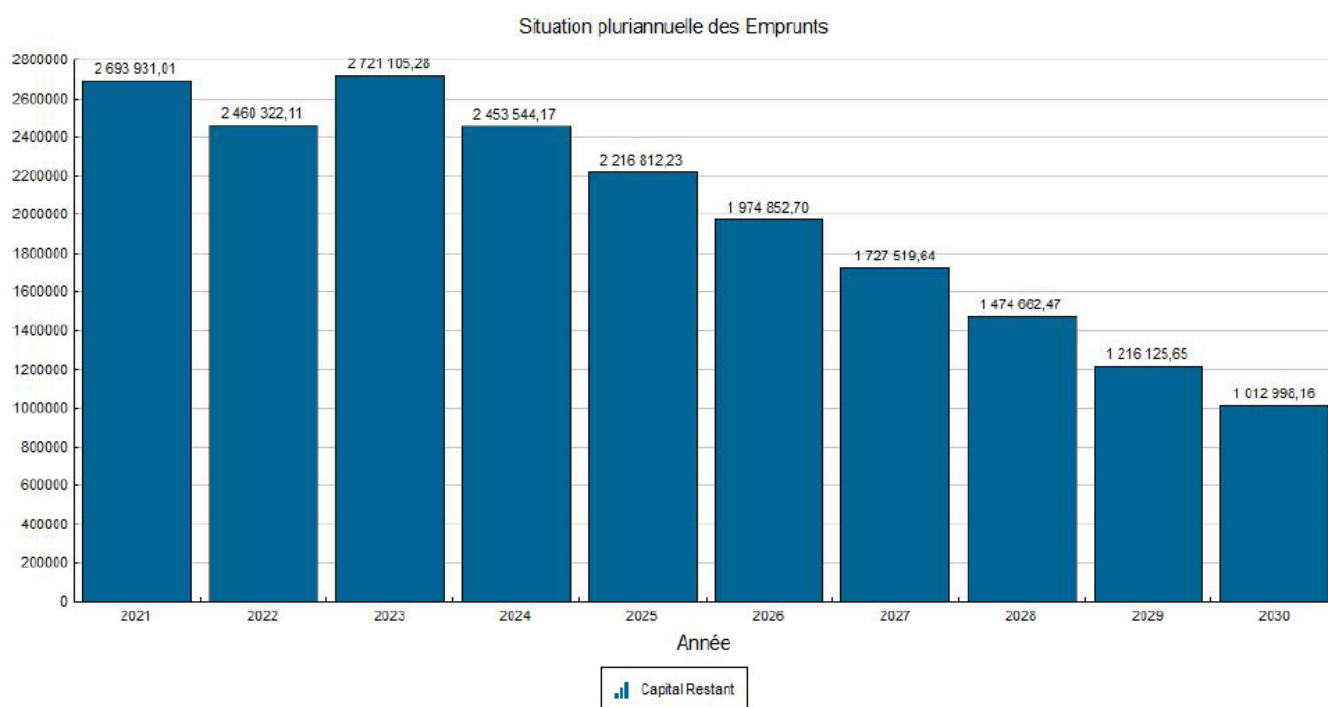
Répartition des emprunts par prêteurs			
Prêteurs	Encours au 31/12/2021	Montant emprunté	Répartition de l'encours restant dû par prêteurs en %
Caisse d'épargne	1 189 063,79 €	2 304 000,00 €	44%
Crédit Agricole	1 521 258,31 €	2 195 021,00 €	56%
<b>TOTAL</b>	<b>2 710 322,10 €</b>	<b>4 499 021,00 €</b>	<b>100%</b>

Après deux années sans réaliser d'emprunts, en 2021, la Commune a contracté un nouvel emprunt de 500 000 € afin de financer les travaux de chaufferie du groupe scolaire et principalement les travaux d'aménagement des 2 bâtiments Place Jean Jaurès. Un premier débloqué de 250 000 € est intervenu en 2021, le second courant 2022, tout en sachant que le premier remboursement de cet emprunt interviendra en 2023 (27 875,34 € d'annuité).

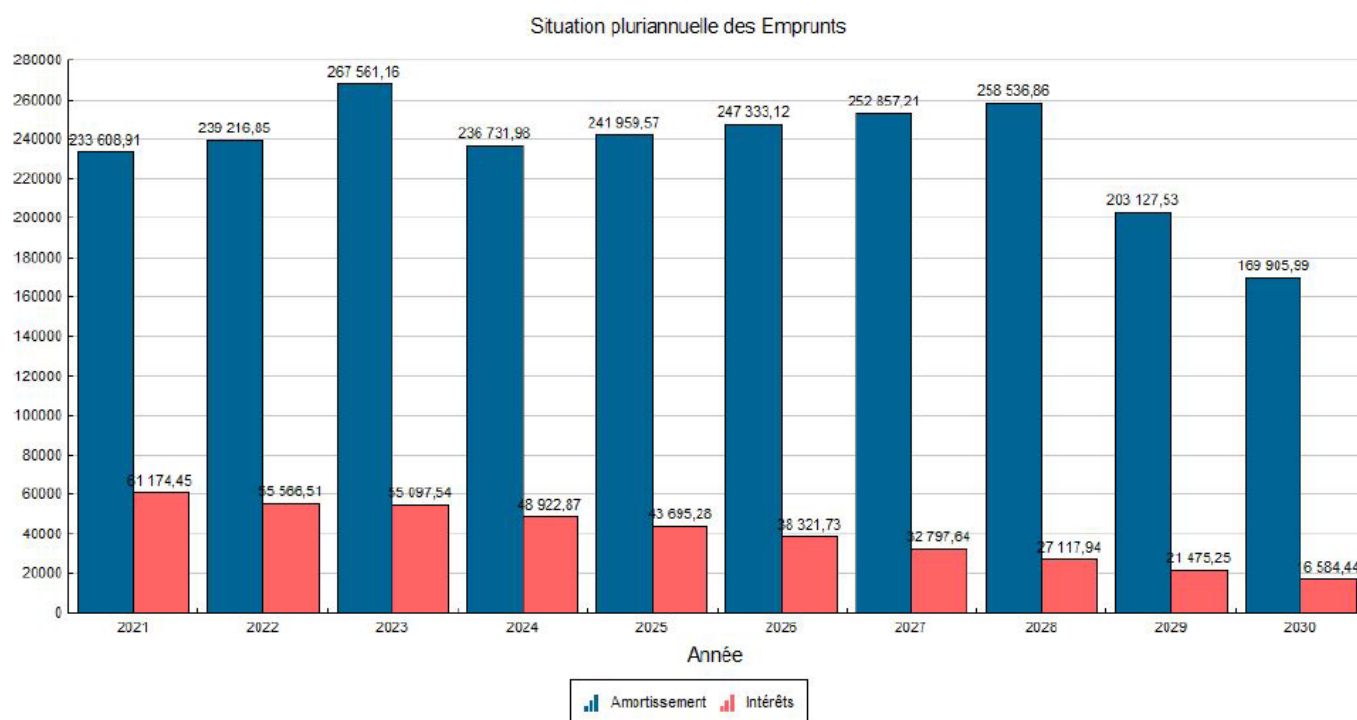
- **Répartition de l'encours au 31/12/2021**

Répartition de l'encours par catégorie de dette au 31/12/2021							
Catégorie	Encours 01/01	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Amort. (F)	(G)	(H) = B + C - F
EMPRUNTS EN EUROS	2 693 931,01	250 000,00	294 783,36	61 174,45	233 608,91	294 783,36	2 710 322,10

- **Extinction de l'encours de dette au 31/12/2021**



- **Évolution de l'annuité**



- **Ratio de désendettement**

Ce ratio permet d'estimer au bout de combien d'années d'exercices budgétaires, la Collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre L'INTÉGRALITÉ DE SON ÉPARGNE BRUTE CHAQUE ANNÉE.

<b>Évolution du ratio de désendettement (exprimé en année)</b>			
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dettes au 01/01	3 153 627,35	2 922 088,08	2 693 931,01
Épargne brute	249 761,26	295 240,44	305 173,45
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>12,63</b>	<b>9,90</b>	<b>8,83</b>

## **B. Analyse rétrospective en investissement de 2019 à 2021**

Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipement réalisées par la Ville et aux modalités de financement.

### **I. Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée aussi appelée FCTVA, la Taxe d'Aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales.

L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Résultat antérieur d'investissement reporté (001)	0,00	0,00	0,00
FCTVA (10222)	123 378,75	59 718,35	19 183,50
Taxe d'aménagement (10226)	1 501,56	2 191,23	8 428,33
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	18 881,71	234 436,04	132 538,11
Subventions d'investissement (13)	423 379,55	69 838,00	17 883,47
Emprunts ou dettes assimilés (16)	0,00	0,00	250 000,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>567 141,57</b>	<b>366 183,62</b>	<b>428 033,41</b>
Opérations patrimoniales (amortissements, cessions...)	123 889,35	150 629,41	331 979,17
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>	<b>691 030,92</b>	<b>516 813,03</b>	<b>760 012,58</b>

En 2021, les **subventions d'investissement** représentent la DSIL pour la chaufferie du groupe scolaire pour 14 524,47 € et 3 359 € de FDE et CEE pour le remplacement des chaudières Gendarmerie et l'antenne régionale.

## **II. Les dépenses d'investissement**

Il peut s'agir, soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicules, ordinateurs, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (école, salle...) ou de travaux importants, de mises aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année, la Municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle se modernise également afin d'optimiser l'efficacité du service rendu aux administrés. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers disponibles à leur financement.

Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Résultat antérieur reporté	110 408,96	225 894,04	63 365,42
Remboursement d'emprunt (16)	238 758,04	228 157,07	251 159,63
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	517 757,96	122 296,06	341 264,82
Autres (10226, 204)	50 000,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>916 924,96</b>	<b>576 347,17</b>	<b>655 789,87</b>
Opérations patrimoniales	0,00	3 831,28	179 766,62
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>	<b>916 924,96</b>	<b>580 178,45</b>	<b>835 556,49</b>

**Détail des dépenses d'équipements réalisées en 2021 (HORS RESTES A REALISER) : 341 264,82 €**

- Création fossé et blocs bétons suite inondations au stade : 26 445,46 €
- Création fossés à la ZAL : 2 499,67 €
- Installation d'une chaufferie au groupe scolaire : 140 978,88 €
- Création d'un local fossoyeur au cimetière : 8 400 €
- Acquisition immeuble « graineterie » : 67 876,94 €
- Installation bornes de recharge électrique : 12 816 €
- Matériel services techniques (désherbeuse, tracteur, 2 gloutons, broyeur) : 11 720 €
- Matériel informatique services urbanisme et communication : 3 065,80 €
- Socle numérique groupe scolaire : 20 844 €
- Remplacement chaudière logement gendarmerie : 3 718,08 €
- Acquisition sèche-linge école maternelle : 459,90 €
- Acquisition rideaux occultants groupe scolaire : 2 799 €
- Acquisition panneaux pour les bornes électriques : 676,80 €
- Remplacement chaudière antenne régionale : 5 212,76 €
- Acquisition matériel élections : 1 038,29 €
- Remplacement chauffe-eau école maternelle : 684 €
- Acquisition armoire-frigo restaurant scolaire : 1 105,20 €
- Acquisition lunette radar police municipale : 4 680 €
- Acquisition caméra piéton police municipale : 387 €
- Acquisition lave-linge services techniques : 369,90 €
- Acquisition d'une enceinte portable cérémonies : 1 267,90 €
- Missions maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS bâtiment graineterie : 20 652,24 €
- Marquage place César Bernard : 3 567 €

**Détail des dépenses financières réalisées en 2021 : 251 159,63 €**

- Remboursement du capital de la dette : 233 608,91 €
- Remboursement caution logement PMI : 300 €
- Écritures de constat acquisition logiciel JVS : 17 250,72 €

### **III. Les orientations budgétaires 2022**

Les objectifs de l'action municipale pour 2022 :

- Investir dans des opérations de rénovation pour s'inscrire dans une dynamique vertueuse de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir les services publics ;
- Soutenir le tissu associatif et développer l'offre culturelle ;
- Pas d'augmentation des taux d'imposition, voir la poursuite de la baisse ;

#### **A. La section de fonctionnement**

**Plus que jamais, il faut conserver la bonne dynamique du fonctionnement, avec des dépenses qui doivent augmenter moins vite que les recettes afin d'éviter « l'effet ciseaux ». C'est elle qui conditionne notre capacité d'autofinancement et in fine, notre capacité à investir de manière plus soutenue.**

##### **1. Des recettes à conforter**

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Nous construisons notre Budget Primitif (BP) 2022 sur la base d'une DGF prudente et raisonnée dans son montant global : 1 270 000 €. Cette DGF se décompose entre la dotation forfaitaire (720 000 €) qui est la plus sujette à variation, la Dotation de Solidarité Rurale (450 000 €) et la Dotation Nationale de Péréquation (100 000 €).

Ces dotations seront notifiées en principe courant mars 2022. Ces chiffres seront affinés lors de l'adoption du BP 2022 qui interviendra le 5 avril prochain.

- **La fiscalité communale**

La révision des bases fiscales est, quant à elle, calculée grâce à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre l'indice de novembre N-2 et celui de novembre N-1 (ici 2021). Il est donc difficile à ce jour d'estimer et d'anticiper la hausse des bases fiscales.

De nouveaux programmes immobiliers permettront aussi d'escompter l'assiette fiscale et donc une majoration de nos recettes habituelles sur le foncier bâti (la taxe d'habitation étant maintenant supprimée pour la quasi-totalité des ménages).



- **L'excédent antérieur reporté**

<b>Évolution de l'excédent de fonctionnement reporté</b>		
-	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement y compris excédent antérieur reporté</i>	<i>Dont excédent de fonctionnement reporté (n-1) article 002</i>
2019	3 822 868,43	391 021,96
2020	3 657 878,29	282 457,83
2021	3 725 682,92	298 362,03

- **Le produit des services**

En constatant une inflation et un renchérissement des denrées et fluides, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs aux usagers. Il est à noter que l'incertitude liée à la crise sanitaire fait peser un doute sur le produit de ces services aux usagers en cas de restriction ou d'arrêt des services.

- **Les autres recettes**

- Les droits de mutation, reflet du dynamisme de l'immobilier sur FRÉVENT (90 maisons vendues en 2021)
- Pour l'attribution de compensation, la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité et les droits de place, il y a une stabilité

## **2. Des dépenses à maîtriser**

L'exercice à venir ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices de ce point de vue en raison de la 5<sup>ème</sup> vague épidémique de COVID, de l'inflation très forte qui renchérit le coût de nos approvisionnements, de l'impact de certaines réformes de la fonction publique et de décisions gouvernementales qui font progresser notre masse salariale.

- **Remboursement du capital de la dette**

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 239 216,85 €.

- **Les dépenses liées au personnel municipal**

En 2021, ce poste représente 58,02 % des dépenses réelles de fonctionnement et fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Néanmoins, des facteurs incontournables doivent être pris en compte.

D'abord, le maintien d'un service public de qualité et notamment le maintien en régie municipale de certains services stratégiques (restauration scolaire).

La règle générale de conduite est de ne pas accroître les effectifs dans leur globalité.

Enfin, des éléments de contexte s'imposent à nous :

- Le taux de cotisation de l'assurance du personnel est porté à 7,45 % au lieu de 6,93 %. L'appel d'offre du Centre de Gestion du Pas-de-Calais permettra de revenir à une cotisation raisonnable malgré un taux de sinistralité qui reste fort ;
- L'augmentation du SMIC et ses conséquences sur les grilles indiciaires à compter du 01/01/22 ;
- L'année électorale 2022 est dense avec 4 tours d'élections à prévoir.

- **Les charges à caractère général**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses courantes de la Collectivité nécessaires au fonctionnement : denrées alimentaires, fluides et énergies, petit matériel, fournitures diverses, entretien de bâtiments, voirie...

Concernant les fluides, nous tablons sur une hausse de l'électricité et du gaz. À titre d'illustration, entre 2020 et 2021, le prix de l'énergie a augmenté de près de 13 % (données INSEE). Ces hausses se poursuivent sur l'année 2022.

Il sera difficile de compenser ce surcoût de manière immédiate, sauf à jouer sur l'amplitude d'ouverture des équipements publics, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

- **La participation au CCAS**

Elle sera stable en 2022 par rapport à la participation attribuée lors du BP 2021 avec une subvention d'équilibre de 350 000 €.

- **Le soutien au tissu associatif**

Les subventions aux associations seront maintenues pour ce qui concerne le fonctionnement habituel. Les demandes de subvention exceptionnelles seront étudiées avec attention par la Municipalité qui veillera à ce que les difficultés ponctuelles de trésorerie ne mettent pas à mal la pérennité des associations qui animent le vivre ensemble à FRÉVENT.

- **Les intérêts de la dette**

Le remboursement des intérêts de la dette sera de 55 566,51 €. Les ICNE 2022 s'élèvent à 114,83 €.

## **B. La section d'investissement**

### **1. Les recettes d'investissement**

En ce qui concerne les restes à réaliser, ils se montent à 451 641,29 € :

- Cessions 25 et 27 rue de charité : 112 200 € ;
- DETR 2021 création poste électrique gendarmerie : 4 159,30 € ;
- DETR 2021 AMO Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « école de demain » : 18 750 € ;
- Solde DSIL 2021 travaux chaufferie au groupe scolaire : 33 890,44 € ;
- AAP SNEE (Appel À Projets pour un Socle Numérique dans les Écoles Élémentaires) : 32 641,55 € ;
- Solde emprunt 2021 : 250 000 €.

Pour 2022 :

- Subvention matériel pour le restaurant scolaire : 9 870 €,
- Taxe d'aménagement : 6 000 €,
- FCTVA : 36 793 €,
- Vente du Presbytère : 68 000 €.

- **Le recours systématique aux financements extérieurs**

La nouvelle ligne de conduite est d'opérer une recherche systématique de financements auprès de nos partenaires institutionnels que sont notamment :

- L'État (DSIL, DETR, ...),
- La région (fonds régionaux et européens),
- Le Département (aides aux communes),
- Divers fonds (fonds de concours...).

En l'occurrence, et même si cela peut parfois entraîner des retards dans la réalisation de certains projets, il est souhaité que chaque opération soit financée à hauteur de 80 % avant d'être enclenchée.

La cellule des marchés publics travaille dans ce sens.

Les projets prévus en 2022 rentrent dans cette démarche.

## **2. Les dépenses d'investissement**

Comme l'année dernière, la priorité est donnée aux travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité.

En ce qui concerne les restes à réaliser, ils se montent à 501 920,79 € :

- Travaux de chaufferie au groupe scolaire (solde) : 94 076,69 € ;
- Acquisition immeuble sis 3 Place Jean Jaurès : 40 000 € ;
- Installation écrans numériques au groupe scolaire (solde) : 28 545,10 € ;
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « école de demain » : 45 000 € ;
- Travaux bâtiment graineterie : 280 518 € ;
- Création poste électrique gendarmerie : 13 781 €.

Pour 2022, des choix devront être faits notamment au niveau des bâtiments :

- Rénovation des immeubles 1 et 3 place Jean Jaurès ;
- Couverture chaufferie du groupe scolaire ;

### Au niveau des équipements :

- Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale ;
- Acquisition d'une scène 50 m<sup>2</sup> ;
- Mobilier école ;
- Changement du serveur de la Mairie (garantie de la sécurité des données) ;
- Matériel pour le restaurant scolaire subventionné.

### Au niveau de la voirie :

- Plateaux surélevés (Avenue Philippe Lebas ?).

## **CONCLUSION**

Il faut absolument identifier et prioriser les besoins. Une maîtrise stricte des dépenses du fonctionnement courant est plus que jamais nécessaire pour garder un équilibre budgétaire obligatoire et observer une trajectoire d'endettement soutenable.



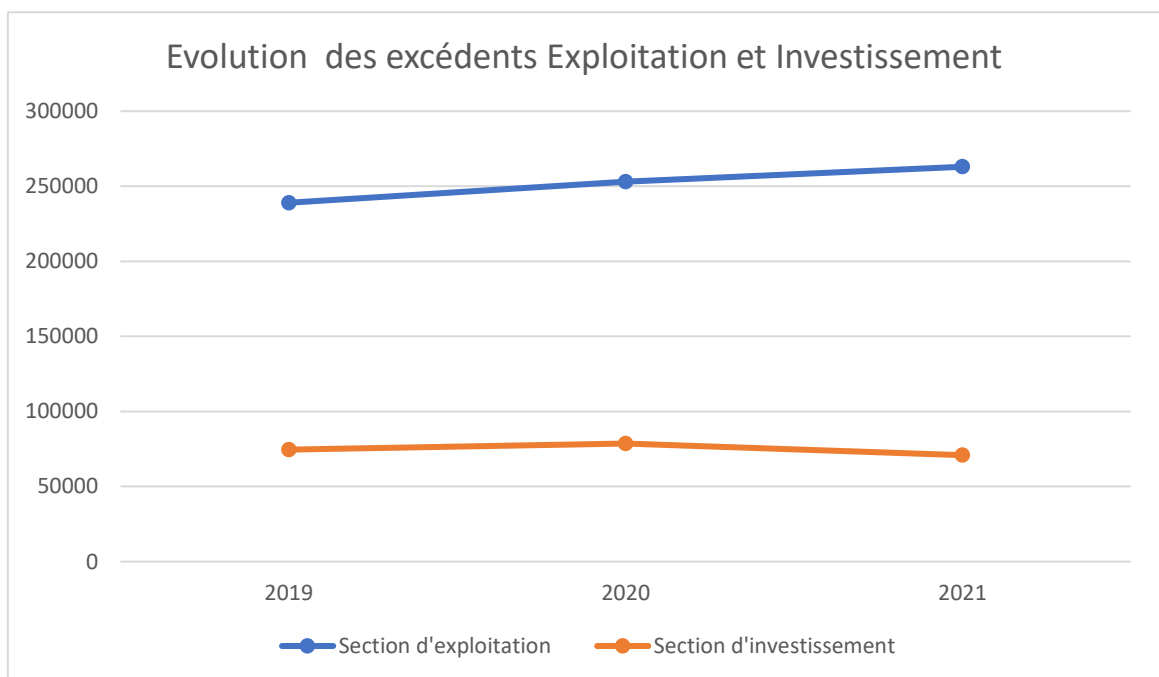
# BUDGET ANNEXE EAU

## I. SITUATION ACTUELLE

- Pas d'emprunt en cours ni à venir
- Budget excédentaire :

### Évolution des excédents d'exploitation et d'Investissement :

	2019	2020	2021
<b>Exploitation</b>	239 044,31	253 143,95	262 993,02 €
<b>Investissement</b>	74 641,17	78 647,89	70 894,61 €



## **II. PERSPECTIVES**

### **a) Section d'exploitation**

➤ **Recettes** :

- Reversement par Véolia de la Surtaxe Eau

➤ **Dépenses** :

- Dotation aux amortissements
- Entretien et réparations du réseau Eau
- Frais d'étude
- Renouvellement de délégation de service public
- Participation travaux unité de décarbonatation

### **b) Section d'investissement**

➤ **Recettes** :

- Dotation aux amortissements

➤ **Dépenses** :

- Divers travaux sur le réseau Eau
- Restes à réaliser : assistance conseil à maîtrise d'ouvrage pour passation contrat DSP :  
11 760 €

**Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du débat sur la base de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.**

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AAPSNEE : Appel À Projet pour un Socle Numérique dans les Écoles Élémentaires
- AMO : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
- BP : Budget Primitif
- CA : Compte Administratif
- CAF : Capacité d’AutoFinancement
- CCAS : Centre Communal d’Action Sociale
- CEE : Certificat d’Économie d’Énergie
- CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
- CPAM : Caisse Primaire d’Assurance Maladie
- DETR : Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux
- DF : Dotation Forfaitaire
- DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DNP : Dotation Nationale de Péréquation
- DOB : Débat d’Orientations Budgétaires
- DSIL : Dotation de Soutien à l’Investissement Local
- DSP : Délégation de Service Public
- DSR : Dotation de Solidarité Rurale
- DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
- EG : Épargne de Gestion
- FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
- FDE : Fédération Départementale d’Énergie
- FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- ICNE : Intérêts Cours Non Échus
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
- IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l’État et des Collectivités
- Loi ATR : loi Administration Territoriale de la République
- Loi NOTRe : loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- Md€ : Milliard d’Euros
- M€ : Million d’Euros
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PLF 2022 : Projet de Loi de Finances 2022
- PMI : Protection Maternelle et Infantile
- ROB : Rapport d’orientation Budgétaire
- RODP : Redevance d’Occupation du Domaine Public
- SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
- TCFE : Taxe Sur la Consommation d’Électricité
- TFB : Taxe Foncière sur le Bâti
- TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- TH : Taxe d’Habitation
- TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- ZAL : Zone d’Activité Légère



## ANNEXE 1 : État annuel 2021 des indemnités des élus municipaux

### Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l' élu de l'AMF) ;

**Les montants dans le tableau ci-dessous sont exprimés en euros et en brut.**

Nom	Prénom	Fonction	Indemnités perçues au titre de la Commune de FREVENT			Indemnités perçues au titre de la Région Hauts de France			Indemnités perçues au titre de Ternoiscom		
			Indemnité mensuelle au 31/12/2021	Pour 2021	Remb. de frais	Indemnité mensuelle au 31/12/2021	Pour 2021 (jusqu'au 01/07/21)	Remb. de frais	Indemnité mensuelle au 31/12/2021	Pour 2021	Remb. de frais
THERET	Jean-François	Maire	2 139,17 €	25 670,04 €	350,00 €		15 604,85 €				
DELARCHE	Johann	1 <sup>er</sup> Adjoint	855,67 €	10 268,04 €	410,50 €						
LEGUILLETTE	Christine	2 <sup>ème</sup> Adjointe	855,67 €	10 268,04 €							
RAMON	Tony	3 <sup>ème</sup> Adjoint	855,67 €	10 268,04 €	60,50 €					11 542,20 €	
CHABE	Christine	4 <sup>ème</sup> Adjointe	855,67 €	10 268,04 €							
OBIN	Solweig	5 <sup>ème</sup> Adjointe	855,67 €	10 268,04 €							
LEBOUGRE	Jacky	6 <sup>ème</sup> Adjointe	855,67 €	10 268,04 €							
BAISEZ	Christine	7 <sup>ème</sup> Adjointe	855,67 €	10 268,04 €							